

stor  
CA1  
EA77  
77R21  
FRE

Storage  
CA1 EA77 77R21 FRE  
Relations culturelles avec les pay  
etrangers : description des  
programmes de la direction des  
Affaires culturelles Minister  
15840169

.b3713866(F)

Dept. of Foreign Affairs  
Min. des Affaires étrangères  
OCT 18 2004  
Return to Departmental Library  
Retourner à la bibliothèque du Ministère

RELATIONS CULTURELLES AVEC LES PAYS ETRANGERS

Description des programmes de la  
direction des Affaires culturelles  
Ministère des Affaires extérieures

---

Septembre 1977

854-632-31

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
BIBLIOTHEQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES

## RELATIONS CULTURELLES AVEC LES PAYS ETRANGERS

Description des programmes de la direction des Affaires culturelles,  
Ministère des Affaires extérieures

---

### T A B L E D E M A T I E R E S

Introduction Page 1

---

#### A La promotion culturelle

- |    |  |   |
|----|--|---|
| 1. | Arts de la scène   | 3 |
| 2. | Arts visuels   | 5 |
| 3. | Films  | 6 |
| 4. | Littérature  | 6 |
| 5. | Diffusion d'information culturelle d'ordre général                     | 6 |
| 6. | Tournées et expositions financées par des intérêts privés à l'étranger | 7 |
| 7. | Relations sportives  | 7 |

#### B Les échanges de personnes

- |    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | Artistes et spécialistes étrangers invités au Canada par des organismes culturels canadiens                        | 8  |
| 2. | Bourses offertes aux artistes et aux étudiants canadiens   | 8  |
| 3. | Auteurs, compositeurs, artistes, universitaires et membres de professions libérales canadiens invités à l'étranger | 9  |
| 4. | Journalistes, critiques et experts étrangers invités au Canada   | 9  |
| 5. | Echanges de fonctionnaires - France et Canada  | 9  |
| 6. | Programme "Jeunes leaders"   | 10 |
| 7. | Cours de formation et de perfectionnement pour les jeunes (cours d'été)  | 10 |
| 8. | Participation à des conférences internationales  | 10 |

#### ANNEXE

Listes des Centres culturels canadiens

## INTRODUCTION

Dans un monde aux prises avec des problèmes nécessitant une coopération à l'échelle internationale, les relations culturelles constituent pour les pays un instrument de plus en plus important de progrès vers la compréhension mutuelle et la prise de conscience de leurs valeurs communes. Les programmes du ministère des Affaires extérieures en matière de relations culturelles avec les pays étrangers reconnaissent que la communication entre les peuples à des fins d'enrichissement mutuel sur les plans de l'art est nécessaire et souhaitable. Leurs objectifs fondamentaux sont les suivants:

- (1) aider à la réalisation des objectifs à court et à long terme de la politique étrangère du Canada;
- (2) refléter dans le monde entier la créativité et la diversité croissantes de la vie culturelle canadienne et ainsi élargir l'horizon professionnel des artistes canadiens et créer de nouveaux marchés d'exportation culturelle;
- (3) apporter et maintenir de nouvelles sources d'enrichissements à la vie nationale.

C'est au cours des années soixante que le ministère des Affaires extérieures s'est engagé activement dans la promotion culturelle. Auparavant, des échanges artistiques et universitaires avaient déjà été organisés à intervalles irréguliers, principalement par l'intermédiaire des organisations du Commonwealth et d'autres organismes internationaux. La popularité croissante de ces initiatives non officielles au début des années soixante, nous a fait prendre conscience de la nécessité de les coordonner et d'en favoriser leur développement. La direction des Affaires culturelles a été créée en 1965, au sein du Bureau des Affaires publiques du Ministère, afin d'élaborer et d'administrer un large éventail de programmes d'échanges. En 1974, reconnaissant l'importance croissante des relations culturelles en diplomatie internationale, le gouvernement du Canada a donné son accord de principe développement d'une expansion de nos Programmes de relations culturelles avec les pays étrangers de la CEE, les Etats-Unis, le Japon, l'URSS et la Chine. Cette sélection tient compte des intérêts du Canada dans les domaines politique, économique et social, reflète sa diversité culturelle et tente de répondre aux aspirations de la communauté artistique et universitaire canadienne. Le maintien de relations étroites avec ces pays contribue à la qualité de la vie culturelle canadienne et ajoute au prestige du Canada à l'étranger.

Les échanges avec certains pays sont régis par des accords culturels officiels. Le Canada a conclu des ententes de ce genre avec le Brésil (1944), l'Italie (1954), la France (1965), la Belgique (1968), La République fédérale allemande (1975), le Mexique (1976) et le Japon (1976). Il a également signé avec l'URSS, en 1971, un Accord général sur les échanges (prévoyant des programmes culturels et universitaires, ainsi que divers échanges scientifiques). En outre, le Canada se livre à des échanges culturels suivis avec plusieurs pays qui ne sont régis par aucun instrument diplomatique officiel. En effet, dans certains pays, il n'est pas nécessaire d'avoir passé des accords officiels pour pouvoir débloquer des fonds aux fins d'échanges bilatéraux. D'ailleurs, de telles formalités entraînent parfois une augmentation des frais d'administration et peut introduire une certaine rigidité au niveau de l'exécution. De nombreux échanges privés et commerciaux de "produits" culturels et de personnalités lient le Canada à d'autres pays, notamment la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et le ministère des Affaires extérieures désire conserver les avantages découlant de la nature flexible et non officielle de ces relations. Les programmes culturels sont axés sur deux grands thèmes:

- (1) La promotion culturelle: comportant les tournées à l'étranger d'artistes professionnels, les expositions d'art canadien, les dons de livres, la participation du Canada à des festivals cinématographiques, les colloques sur la culture canadienne et une gamme d'autres activités permettant de faire connaître les réalisations canadiennes.
- (2) Les échanges de personnes: comme les échanges réciproques de spécialistes du domaine culturel, l'aide aux artistes canadiens afin de leur faciliter visites et travail à l'étranger; et la participation du Canada aux conférences internationales et aux festivals culturels.

Les programmes qu'administre la direction des Affaires culturelles du ministère des Affaires extérieures sont élaborés en étroite collaboration avec le Secrétariat d'Etat et d'autres organismes à vocation culturelle du Gouvernement fédéral, principalement le Conseil des Arts du Canada, l'Office des tournées, l'Office national du film et les Musées nationaux du Canada. Il y a également une consultation et une coopération régulières avec les ministres des Affaires culturelles des provinces, et un large éventail d'organismes non gouvernementaux. A l'étranger, les projets sont administrés par les ambassades, les hauts-commissariats et les consulats généraux du Canada. Certaines responsabilités particulières incombent aux centres culturels du Canada à Paris, Bruxelles et Londres, et aux préposés aux affaires culturelles de Bonn, Mexico, Moscou, New York, Rome, Tokyo et Washington.

En plus de gérer les programmes de relations culturelles, la Direction collabore étroitement avec la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).

#### A. LA PROMOTION CULTURELLE

Le ministère des Affaires extérieures permet aux programmes nationaux d'encouragement des arts au Canada de se prolonger sur la scène internationale, en trouvant des auditoires étrangers pour les artistes canadiens. Les tournées de spectacles, les expositions d'art itinérantes, les présentations de films ou les foires du livre attirent l'attention des autres pays sur la variété et l'excellence des réalisations canadiennes. Par l'entremise de sa direction des Affaires culturelles, le ministère des Affaires extérieures participe activement à la conception et au choix de projets internationaux appropriés. Sur les conseils d'experts oeuvrant au sein d'organismes culturels du gouvernement et du secteur privé, le Ministère finance et organise des manifestations culturelles à l'étranger, en se basant (a) sur la valeur artistique, (b) sur un juste équilibre entre les différentes disciplines artistiques et (c) sur une distribution géographique équitable.

##### 1. Arts de la scène

En raison des sommes énormes qu'il en coûte pour envoyer un orchestre ou une troupe de théâtre ou de ballet professionnels à l'étranger, le Ministère doit limiter les grandes tournées aux pays revêtant un intérêt prioritaire pour le Canada. Les budgets de tournées des principaux corps de ballet, troupes de théâtre ou formations musicales sont plafonnés. Etant donné ces difficultés le Ministère peut plus facilement aider les solistes et les petits ensembles de musique de chambre, de danse contemporaine, de marionnettistes, de théâtre et de musique populaire. Ces tournées permettent de lancer des talents canadiens sur le marché international et, idéalement, d'aiguiser l'appétit des auditoires étrangers afin de rentabiliser les tournées futures.

Les tournées peuvent être négociées de deux façons: le Ministère peut décider d'aider financièrement des troupes ou des personnalités reconnues du monde de la scène qui ont été invitées à se produire à l'étranger, ou il peut prendre l'initiative d'inviter des artistes à participer à des manifestations spéciales à l'étranger ou à entreprendre une tournée dans certains pays en particulier. Un comité consultatif sur les échanges culturels avec les pays étrangers étudie les projets en cours et conseille le Ministère quant à la valeur de la troupe ou de l'artiste envisagé pour une tournée à l'étranger. Ce Comité, qui se

réunit tous les mois, est composé de représentants d'organismes culturels du Gouvernement fédéral. En outre, on consulte fréquemment, des experts de l'extérieur du Gouvernement, notamment des conseils des arts des provinces. C'est le ministère des Affaires extérieures qui décide, en dernier ressort, s'il convient ou non de financer le projet.

Tant d'éléments entrent dans un projet de tournée qu'il faut absolument le présenter pour approbation au tout début du processus de planification. Les engagements pour les tournées de grande envergure (troupes de plus de 50 personnes) que le Ministère prend l'initiative d'organiser sont généralement passés trois ans à l'avance. Les troupes qui ont été invitées à l'étranger doivent présenter leur demande au moins 18 mois à l'avance. L'octroi d'aide financière dépend du budget alloué aux tournées pour l'année financière en cours de la répartition des projets dans les différentes disciplines artistiques ainsi que de leur viabilité financière et de leur rentabilité par rapport aux objectifs courants de la politique étrangère. L'itinéraire de la tournée est généralement établi par la troupe elle-même, en étroite collaboration avec le Ministère. Dans certains cas, on demande l'aide des missions canadiennes pour trouver des commanditaires locaux et des salles de spectacle. Il arrive également que le Ministère fasse appel à l'Office des tournées du Conseil des Arts du Canada ou à des spécialistes et des imprésarios indépendants canadiens afin qu'ils étudient l'intérêt potentiel d'une tournée ou qu'ils organisent les représentations à l'étranger.

La valeur artistique est un critère de première importance. Le Ministère n'accepte d'aider que les artistes professionnels ayant une réputation bien établie et jouissant de la faveur du public canadien. Dans la mesure du possible, le spectacle doit avoir un contenu typiquement canadien. En outre, il est essentiel que les productions choisies pour l'exportation aient été présentées aux pays dans lesquels elles seront présentées.

Les candidats à l'aide financière du Ministère doivent décrire leur production de façon aussi détaillée que possible et expliquer pourquoi leur troupe désire se produire à l'extérieur du Canada. Les spectacles doivent avoir été présentés au public canadien. Bien que l'on essaie, dans la mesure du possible, d'inclure à l'itinéraire de la tournée les pays qui intéressent plus particulièrement les artistes, ceux-ci doivent être disposés à se produire dans les pays avec lesquels le Canada entretient des relations diplomatiques. Comme les spectacles doivent être prêts à être présentés à l'étranger, le Ministère ne rembourse pas les frais de répétition ou de conception engagés avant la tournée. Les candidats doivent fournir un budget estimatif détaillé de la tournée projetée. La contribution du Ministère couvre généralement les frais de déplacement et, dans certains cas, une partie du cachet des artistes. Toutes les dépenses à l'étranger doivent être couvertes par des commanditaires ou un imprésario du pays en question.

Pour présenter une demande d'aide en vue d'une tournée, écrivez à l'adresse suivante:

Le responsable des Arts de la scène  
Direction des Affaires culturelles  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

## 2. Arts visuels

Le Gouvernement fait connaître les arts visuels canadiens à l'étranger en faisant circuler les collections d'oeuvres graphiques du Ministère et en organisant des expositions itinérantes de pièces rassemblées pour la circonstance. La collection permanente des Affaires extérieures comporte dix expositions itinérantes. On présente régulièrement dans les missions canadiennes et dans des galeries publiques et privées à l'étranger des sculptures et des estampes esquimaudes, des photographies, des pièces d'art indien, des tapisseries et des expositions thématiques d'art graphique contemporain. Des spécialistes conseillent le Ministère dans le choix des oeuvres destinées à ces présentations.

Chaque année un ou deux grands projets portant sur les arts visuels sont organisés. Le Canada envoie aux principaux musées étrangers des expositions spéciales d'oeuvres prêtées par des galeries canadiennes publiques et privées, afin de s'acquitter des obligations contractées en vertu des accords d'échanges signés avec d'autres pays.

La direction des Affaires culturelles agit également au nom des Musées nationaux du Canada afin de faciliter les négociations en vue de faire venir au Canada des collections d'oeuvres d'art d'autres pays.

Les Centres culturels du Canada à Paris, Bruxelles et Londres organisent des expositions d'art, en puisant dans les collections itinérantes du Ministère ou en s'adressant directement à des artistes canadiens de renom. D'autres missions canadiennes ont fait de même, dans des salles de dimensions plus modestes, à New York, Chicago, Boston et à la Nouvelle-Orléans. Ces expositions sans but lucratif portent généralement sur plus d'un artiste. La sélection de celles qui sont destinées aux galeries des ambassades, se fait en consultation avec la direction des Affaires culturelles. Il est à noter que le Ministère ne peut financer qu'un nombre restreint de manifestations de ce genre, en raison du coût élevé du transport des oeuvres d'art et de la surface d'exposition limitée dont disposent les missions. Les artistes désireux d'exposer à l'étranger peuvent écrire au responsable des arts visuels de la direction des Affaires culturelles ou à la mission appropriée (voir annexe A), en incluant à leur envoi un curriculum vitae, des critiques d'expositions tenues au Canada et des photographies de leurs oeuvres.



### 3. Films

La plupart des missions canadiennes ont une cinémathèque permanente de films documentaires canadiens à l'appui de leur programme d'affaires publiques. De temps en temps, le Ministère achète ou loue des longs métrages pour les présenter dans le cadre d'une Semaine du Canada ou d'une autre manifestation organisée par les missions. La participation du Canada à des festivals internationaux est organisée par l'entremise du Bureau des festivals du film du Secrétariat d'Etat.

### 4. Littérature

Plus de 50 universités et institutions à caractère culturel étrangères reçoivent chaque année des dons de livres d'auteurs canadiens. Ces ouvrages portent sur tous les aspects de la vie au Canada et sont choisis en consultation avec l'organisme bénéficiaire à l'étranger. En outre, le Ministère distribue des livres à des bibliothèques étrangères dans le cadre du programme d'aide à l'édition canadienne du Conseil des Arts du Canada.

De concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, les Affaires extérieures aident les éditeurs canadiens à participer aux foires internationales du livre. Le Ministère commandite également des prix littéraires: le prix Belgique-Canada pour les écrivains de langue française et le prix Australie-Canada pour ceux de langue anglaise. Les lauréats sont choisis chaque année par des comités de sélection dont les membres sont nommés par le Conseil des Arts du Canada et l'organisme équivalent dans le pays participant. Ces prix viennent couronner l'ensemble de l'oeuvre d'un écrivain plutôt qu'un ouvrage en particulier et sont décernés alternativement à un auteur canadien puis à un auteur de l'autre pays.

### 5. Diffusion d'information culturelle d'ordre général

En plus d'administrer les programmes précis exposés ci-dessus, le Ministère diffuse de l'information générale sur la vie culturelle au Canada. Les tournées de spectacles, les expositions itinérantes et autres manifestations culturelles sont étayées par de la documentation de base qui contribue à renforcer l'impact d'un événement isolé. Les missions disposent également d'annuaires, de périodiques, d'ouvrages de référence, de collections de diapositives, etc., afin d'attirer l'attention du public et de la presse sur les arts canadiens. Les nouvelles de la scène artistique canadienne sont rapportées dans Hebdo-Canada/Canada Weekly, brochure publiée à Ottawa en quatre langues et distribuée à un large éventail d'abonnés dans le monde entier. On trouve également de l'information culturelle dans les revues publiées par les missions de Washington, Londres, Paris, Tokyo, Canberra, La Haye, Bonn et New Delhi.

6. Tournées et expositions financées par des intérêts privés à l'étranger

De nombreuses manifestations culturelles se tiennent à l'étranger sans bénéficier d'aide directe du ministère des Affaires extérieures. Les artistes professionnels et les groupes d'amateurs qui doivent se produire ou exposer dans d'autres pays avec l'appui de commanditaires privés sont priés instamment d'en informer la direction des Affaires culturelles, afin que les missions canadiennes soient mises au courant de leur visite, le cas échéant, elles peuvent leur faire de la publicité sur place. Veuillez faire parvenir tous les renseignements à l'adresse suivante:

Le Directeur  
Direction des Affaires culturelles  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

7. Relations sportives

Depuis 1973, le Ministère appuie les activités internationales de la communauté sportive canadienne. Par l'entremise de ses missions à l'étranger, il peut, au besoin, établir des contacts avec les organisations sportives étrangères au nom des organismes responsables canadiens. Ce service n'est cependant offert qu'en cas d'urgence, c'est-à-dire quand les tentatives d'établir ces contacts par des intermédiaires privés ont échoué. Le Ministère fournit également des conseils et de l'aide aux sportifs voyageant à l'étranger ainsi qu'aux organismes qui mettent sur pied des compétitions internationales en territoire canadien.

Nos sportifs sont d'excellents ambassadeurs de bonne entente pour le Canada et le Ministère désire leur venir en aide de toutes les façons possibles. Cette aide peut prendre diverses formes, selon les pays qu'entend visiter un groupe et les ressources dont dispose la mission canadienne de l'endroit. A cet égard, le Ministère devrait être avisé le plus tôt possible de l'itinéraire projeté d'une tournée. Les missions en seront à leur tour averties et leurs adresses communiquées au groupe en question. Les plans devront faire l'objet d'une discussion avec l'agent de liaison en matière sportive, chaque projet étant unique et nécessitant une forme d'aide appropriée.

La conduite du programme des relations sportives du Ministère se fait en étroite collaboration avec le ministère d'Etat à la Santé et au Sport amateur, les organismes nationaux et les agences sportives provinciales. (Le Ministère n'accorde pas d'aide financière directe aux équipes canadiennes. Pour ce genre d'aide, il faut communiquer avec le ministère d'Etat à la Santé et au Sport amateur, habituellement par l'entremise de la direction nationale de l'organisme concerné.)

Contactez: L'agent de liaison aux sports  
Direction des Affaires culturelles  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa K1A 0G2

## B LES ECHANGES DE PERSONNES

Les programmes permettant aux artistes canadiens d'échanger avec leurs homologues des pays étrangers constituent une partie importante de nos relations culturelles. Les échanges de personnes rassemblent des gens influents dans divers domaines et établissent des liens de travail permanents entre la communauté artistique du monde. Les programmes décrits ci-dessous sont financés par le ministère des Affaires extérieures et sont mis en oeuvre après consultation avec les spécialistes du Conseil des Arts du Canada, le Secrétariat d'Etat et d'autres organismes spécialisés.

### 1. Artistes et spécialistes étrangers invités au Canada par des organismes culturels canadiens

Les organismes culturels canadiens peuvent bénéficier d'une aide financière leur permettant d'inviter des artistes et des spécialistes étrangers à travailler avec des troupes canadiennes ou à participer à des conférences au Canada pour une période n'excédant pas six semaines. Le programme peut être élargi aux invitations portant sur une période pouvant aller jusqu'à deux mois. Il couvre les frais de déplacement et de séjour. S'adresser à:

Service des bourses  
Conseil des Arts du Canada  
C.P. 1047, Station B  
Ottawa (Ontario) K1N 5V8

### 2. Bourses offertes aux artistes et aux étudiants canadiens

L'Institut culturel canadien de Rome a été créé en 1967 pour encourager les artistes professionnels reconnus et les universitaires canadiens à se prévaloir des avantages que présente l'Italie pour les études dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales. Par le passé, ces bourses ont été utilisées aux fins de recherche dans les domaines suivants: conservation des oeuvres d'art, musique, architecture, théâtre, histoire, archéologie et beaux-arts. Comme ses ressources sont limitées, l'Institut ne peut se permettre d'offrir qu'une ou deux bourses par année; les récipiendaires sont choisis sur recommandation du Conseil des arts, lors de la réunion annuelle de l'Institut, qui se tient au printemps. L'Institut finance également en Italie diverses manifestations culturelles comme des conférences ou des concerts. Pour de plus amples renseignements, écrivez à:

L'Institut culturel canadien de Rome  
a/s l'Ambassade du Canada  
Via G.B. de Rossie 00161  
Rome, Italie

3. Auteurs, compositeurs, artistes, universitaires et membres de professions libérales canadiens invités à l'étranger

La direction des Affaires culturelles offre à des artistes et à des experts canadiens en matière de culture l'occasion d'entreprendre à l'étranger des tournées d'une durée de deux à cinq semaines. Ces visites sont organisées à l'instigation de l'une ou l'autre de nos missions qui fixe l'échéancier et le lieu des conférences, séances de lecture, expositions, etc., afin de permettre aux artistes canadiens de rencontrer leurs collègues étrangers. Les participants sont choisis sur recommandation d'organismes artistiques ou universitaires reconnus.

4. Journalistes, critiques et experts étrangers invités au Canada

Suivant les recommandations des responsables des Affaires culturelles dans les missions à l'étranger, la direction des Affaires culturelles offre à des critiques et des imprésarios étrangers la possibilité de faire au Canada des tournées de courte durée afin de leur donner une idée générale de notre pays. Les itinéraires sont établis afin de rencontrer des Canadiens oeuvrant dans le domaine artistique qui les intéresse spécifiquement.

5. Echanges de fonctionnaires - France et Canada

Des fonctionnaires français et canadiens ont l'occasion d'étudier les techniques administratives de la Fonction publique de l'autre pays participant, en suivant sur place des cours entrecoupés de stages pratiques. Ce programme est administré conjointement par la Commission de la Fonction publique du Canada et l'Ecole nationale d'administration, à Paris. Des fonctionnaires canadiens sont choisis pour suivre des cours à l'Ecole nationale d'administration durant un an, et un nombre égal de fonctionnaires français viennent effectuer au Canada une visite de familiarisation et faire un stage de travail dans un ministère fédéral ou provincial. (Notez: Un programme semblable avec la Grande Bretagne est présentement à l'étude .) Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

La Direction générale de la dotation  
Commission de la Fonction publique  
Esplanade Laurier  
300 ouest, av. Laurier  
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

6 Programme "Jeunes leaders"

L'été, des voyages éducatifs de trois semaines portant sur un thème défini, comme l'écologie ou le développement communautaire, sont offerts aux jeunes gens qui présentent des qualités latentes de chefs susceptibles d'influencer l'opinion. Ces voyages comprennent un travail bénévole à l'extérieur pour un agence d'aide sociale et l'hébergement dans une famille. Ce programme, destiné aux 18-23 ans, sera élargi durant l'été 1977 pour inclure des échanges avec la Belgique, la Grande-Bretagne et la France, la Finlande et les Pays-Bas. Pour de plus amples renseignements, écrivez à:

YMCA National  
Young Leaders Program  
955 Burrard Street  
Vancouver, B. C.  
V6Z 1Y2

7. Cours de formation et de perfectionnement pour les jeunes (cours d'été)

Un certain nombre de places sont réservées dans des institutions étrangères à l'intention de jeunes Canadiens désireux de suivre des cours d'été dans le domaine des arts. Jusqu'à maintenant, seul le programme concernant la Belgique a été mis en oeuvre; les bourses offertes permettent à de jeunes Canadiens de suivre des cours de langues, de littérature et de musique aux universités de Bruxelles, Malines, Saint-Hubert et Anvers. En échange, le ministère des Affaires extérieures contribue aux frais de déplacement d'un certain nombre d'étudiants étrangers, afin de leur permettre de suivre des cours d'été dans le domaine des arts au Canada. Pour plus de renseignements, s'adresser à:

Service des bourses  
Association des universités et collèges du Canada  
151, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1P 5N1

8. Participation à des conférences internationales

Le ministère des Affaires extérieures prend à son compte les frais de déplacement des membres de la délégation du Canada à certaines conférences sur l'éducation et la culture organisées par des organismes internationaux tels l'OCDE, l'UNESCO, le Secrétariat du Commonwealth, etc., qui n'appartiennent pas à la Fonction publique fédérale. Les délégués sont choisis par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures en consultation avec le Conseil des ministres de l'Education et divers autres organismes publics et privés.

Remarque: Toutes demandes de renseignements doivent être acheminées à la Direction des relations avec les universités, responsable de tous échanges dans le domaine de l'éducation (professeurs en visite, bourses etc.).

ANNEXE A

Le Directeur des Affaires culturelles  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

(Renseignements généraux - (613) 992-4349)

Centres culturels canadiens

Le Directeur du Centre culturel canadien  
5, rue de Constantine  
75007, Paris, France

Le Directeur,  
Centre canadien de la culture et de l'information  
Ambassade du Canada  
8, rue de Lozum  
1000 - Bruxelles, Belgique

Bureau des Affaires culturelles  
Haut-commissariat canadien  
Canada House  
Trafalgar Square  
Cockspur Street  
Londres, Angleterre SW1Y 5BJ

Missions dotées d'un responsable des Affaires culturelles

Ambassade du Canada  
35, avenue Montaigne  
75008, Paris, France

Ambassade du Canada  
Friedrich-Wilhelm Strasse, 18  
53, Bonn, Allemagne de l'Ouest

Ambassade du Canada  
via G.B. de Rossi, 27  
Rome 00161, Italie

Ambassade du Canada  
1746 Massachusetts Ave. N.W.  
Washington, D.C. 20036

Consulat général du Canada  
1251, Avenue of the Americas  
New York, N.Y. 10020

Ambassade du Canada  
Melchor Ocampo 463-7  
Mexico, Mexique

Ambassade du Canada  
Caixa Postal 07-0961  
7000, Brasilia, Brésil

Ambassade du Canada  
3 - 38 Akasaka 7-Chome  
Minato-Ku  
Tokyo, 107, Japon

Haut-Commissariat du Canada  
Commonwealth Avenue  
Canberra, A.C.T. 2600, Australie

Ambassade du Canada  
23, Starokonyushenny Pereulok  
Moscou  
Union des républiques socialistes soviétiques

Vous trouverez une liste complète des missions canadiennes à l'étranger dans la publication Représentants du Canada à l'étranger (Affaires extérieures), disponible dans les bibliothèques et librairies du gouvernement ou à l'adresse suivante:

Imprimerie et Edition  
Ministère des Approvisionnements et Services  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0S9



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01041973 0

Storage

CA1 EA77 77R21 FRE

Relations culturelles avec les pay  
etrangers : description des  
programmes de la direction des  
Affaires culturelles Minister  
15840169



60984 81800